

tous en arrivèrent à un montant substantiel représentant les frais de l'embargo pour les agriculteurs. Cependant, les résultats obtenus s'échelonnaient de 81 millions à 150 millions de dollars et même davantage. D'après moi, ce n'était pas suffisant tout comme \$5,000 n'est pas suffisant aujourd'hui, mais là n'est pas la question. La question était que le gouvernement fédéral pour sa part en était arrivé à un résultat grâce à un modèle informatisé et des calculs poussés effectués par des fonctionnaires. On avait évalué les dégâts à 81 millions, soit la plus faible de toutes les évaluations.

J'ai demandé à voir ces calculs. J'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* à ce sujet. J'attends toujours la réponse. Le gouvernement n'a bien voulu m'envoyer qu'un seul document qui ne répondait nullement à la question. C'était le document qu'on avait distribué à la conférence de presse au moment où on avait annoncé le versement d'une indemnité. J'en suis encore à me demander comment le gouvernement a pu évaluer les pertes des agriculteurs canadiens à 81 millions, soit la moitié de la somme jugée nécessaire.

Je puis parler d'autres situations. Le député de Skeena (M. Fulton) a éprouvé les mêmes difficultés dans ses rapports avec le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc). En dépit des demandes de renseignement, des questions posées au Parlement et des pressions que le comité mixte des règlements exerce sur lui, le gouvernement ne fournit que les renseignements qu'il veut, préférant éluder les questions, tergiverser et garder bouche cousue, comme il le fait à l'égard de ce bill.

Or, ce bill fixe ce que le gouvernement appelle un plafond. Comment le gouvernement peut-il justifier ce plafond de \$5,000? Existe-t-il des études, des devis ou des modèles d'ordinateur qui puissent nous éclairer sur la façon dont il est arrivé à ce plafond de \$5,000? Quand ces faits seront-ils déposés à la Chambre? Ce dont nous avons besoin, c'est d'une justice naturelle qui s'appuie sur des faits incontestables.

● (1630)

Dans ce cas-ci, la justice naturelle consisterait à fournir au propriétaire les fonds nécessaires pour remplacer la mousse d'urée formaldéhyde qu'il a d'abord fait installer à l'instigation du gouvernement. Je doute beaucoup que ce projet de loi soit empreint de justice naturelle ou que les propriétaires soient à l'avenir justement traités par le gouvernement, tout comme en doute aussi le député de Comox-Powell River.

J'estime que les propriétaires de maisons isolées à la MIUF méritent mieux. Ils ont collaboré très activement à sensibiliser le gouvernement à l'acuité de leur problème. Des 30,000 propriétaires qui se sont inscrits aux centres de la MIUF après l'annonce du programme, le 3 décembre dernier 15,000 ont rempli et posté leur formule. Ils se sont conformés à toutes les chinoïseries administratives. Ils ont satisfait à toutes les exigences du gouvernement et de la bureaucratie mise en place par le ministre. C'est maintenant au tour du gouvernement de jouer. Au lieu de cela, le gouvernement répond que les \$5,000 sont à prendre ou à laisser. Nous ne croyons pas que cette somme suffise.

Je voudrais lire un petit extrait d'un article paru dans le numéro de mai-juin 1982 de la revue *Alumni News*. Le voici:

L'Association des consommateurs du Canada affirme que tous les propriétaires de maison affectés par la mousse d'urée-formol, même ceux qui n'ont pas isolé leur maison en vertu du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, auront droit à cette subvention. On estime que, pour moins de 5 p.

Isolation à l'urée-formol—Loi

100 des maisons touchées, les dépenses seront d'au moins \$5,000, mais que pour d'autres maisons cette somme sera largement dépassée.

D'après les calculs d'entrepreneurs de Toronto dignes de confiance, il en coûtera environ \$22,000 en moyenne par maison torontoise pour remplacer l'isolation à la mousse d'urée-formol. Nous n'avons pas cru le ministère en décembre dernier, quand le programme a été annoncé, et nous ne le croyons pas plus aujourd'hui. Un de mes amis, qui a isolé un étage de sa maison avec ce produit, a dû payer près de \$10,000 seulement pour le matériel; il a fait lui-même le travail. J'estime que ce chiffre se rapproche plus des véritables besoins des propriétaires qui doivent remplacer l'isolation de leur maison.

Que signifient ces \$5,000 pour les propriétaires qui éprouvent des difficultés? Il y en a 15,000 qui ont présenté une demande et 15,000 autres qui n'en ont pas présentée. Pour obtenir la subvention, un propriétaire doit dépenser en moyenne \$22,000. Voilà ce qu'il doit dépenser pour devenir admissible à ces \$5,000. Que va faire le propriétaire qui n'a pas d'argent? Il doit hypothéquer sa maison. Pour disposer des \$22,000, il doit souscrire une hypothèque de \$17,000 sur sa maison. Au taux d'intérêt actuel, ces \$17,000 lui coûteraient environ \$260 seulement en intérêts. Les \$5,000 lui permettraient de payer les intérêts pendant un an et demi sans rembourser un cent du capital. Après 2 ans, il devra encore rembourser son hypothèque de \$17,000, il n'aura plus les \$5,000 et il n'aura plus rien, sauf \$260 par mois à payer pendant les 20 années suivantes.

Mais quelle institution prêteuse acceptera de prêter à un propriétaire dont la maison est isolée au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde? Un des députés qui m'ont précédé a déjà raconté les malheurs de cette propriétaire de Vancouver qui n'a trouvé à vendre que son terrain, et qui a dû faire raser sa maison au bulldozer. Il ne lui est donc resté que la valeur du terrain.

J'ai encore deux ou trois observations à faire avant de conclure. Nous ne devrions pas parler uniquement de la position du gouvernement. Nous devrions reconnaître également que l'opposition officielle n'a pas contribué à résoudre le problème.

M. Lewis: Mon œil!

M. Hovdebo: Les députés de l'opposition officielle n'ont pas proposé de mesure concrète susceptible à d'influencer le gouvernement ou le ministre. Ils ont refusé d'accepter la sorte de démarche qui s'impose. Ils ne se sont pas entretenus avec les propriétaires pour réussir à bien comprendre le problème. Ils se sont détournés du problème au point de ne pouvoir être d'aucun secours pour y trouver une solution.

Voyons un peu le bill. Il exige un minimum de revenus. Le propriétaire qui n'a pas d'argent ne pourra pas profiter des \$5,000. Le bill prévoit en outre une date limite qui disqualifiera autant de propriétaires...

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Les députés le savent, mais le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) vient de dire que les députés conservateurs ne se sont pas entretenus avec les représentants des diverses associations qu'ont formées les propriétaires victimes de la MIUF. Ce n'est sûrement pas ce que le député a voulu dire. J'en rencontre depuis des mois, tout comme beaucoup d'autres de mes collègues conservateurs. J'ai consacré tout l'après-midi, dimanche dernier—c'est-à-dire il y a deux jours—à des représentants de ces groupes dans ma ville.